

Les aides à l'agriculture

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) adoptée en aout 2015, a désigné la Région comme seule collectivité compétente en matière de développement économique. Cependant, par dérogation à cette loi, les Départements peuvent intervenir dans certaines thématiques du domaine agricole et sous convention avec les Régions. Parce que l'agriculture est un secteur déterminant pour le Vaucluse, le Département a souhaité poursuivre son accompagnement au maximum de ce que lui permet la loi.



© Département de Vaucluse

C'est pourquoi, notre collectivité a adopté le 31 mars 2017 les orientations qu'il souhaite poursuivre en matière agricole :

L'agritourisme, la valorisation du territoire et des produits

Le Département encourage le développement de la diversification des exploitations vers des activités non agricoles (gîtes à la ferme, vente à la ferme, marchés de producteurs, etc...) afin de valoriser son patrimoine agricole auprès des touristes. Il soutient également l'organisation de fêtes et de foires ayant pour thème l'agriculture vaclusienne et les produits du terroir pour encourager les filières locales. Pour compléter cette action, et créer une véritable identité territoriale, notre collectivité a mis en œuvre la marque «Savourez le Vaucluse».

Le développement de l'agro-écologie

Afin d'impulser une mutation des exploitations vaclusiennes vers une agriculture plus durable, le Département souhaite accompagner les projets favorisant le conseil et la diffusion des bonnes pratiques auprès des agriculteurs ainsi que la recherche et l'innovation appliquées à nos productions et spécificités locales.

CONTACT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

 0490161500

[CONTACTER](#)

SUBVENTION

- › Effectuer une demande de subvention

A VOIR AUSSI

[L'agritourisme : un levier pour le maintien de l'agriculture locale](#)



© Département de Vaucluse

L'investissement de modernisation dans les exploitations agricoles et les IAA

Les exploitations de notre territoire doivent sans cesse s'adapter pour relever les défis de notre siècle que sont l'amélioration constante de la productivité, l'augmentation de la qualité des productions, la sécurisation sanitaire des denrées, tout en préservant l'environnement. C'est pour cela que le Département accompagne les agriculteurs en finançant une partie de leurs investissements de modernisation. Le Vaucluse est aussi un département de transformation des productions agricoles, c'est pourquoi il accompagne également les Industries Agro-Alimentaires pour l'acquisition de matériel de production plus performants ayant pour objectif le développement de l'entreprise et la création d'emplois

Le développement des circuits-courts et l'approvisionnement de la restauration collective des collèges.

Notre collectivité a la gestion de la restauration collective des collèges de son territoire. Le Département a souhaité mettre en lien l'alimentation de ses collégiens avec la richesse des productions vauclusiennes. Pour cela, une plateforme de mise en relation des agriculteurs avec les acheteurs de la restauration collective publique, le site www.Agrilocal84.fr a vu le jour en 2014. Au fur et à mesure de son développement, le Vaucluse s'est enrichi d'un véritable réseau d'agriculteurs structurés pour répondre au besoin de la restauration collective et à son objectif d'approvisionnement responsable.



La préservation du pastoralisme

Le Département a choisi de maintenir son soutien à l'activité d'élevage dans les massifs forestiers vauclusiens pour la période 2014-2020. En effet, il est apparu important de soutenir le pastoralisme qui, au-delà de l'activité économique qu'il représente, cumule de multiples intérêts. Composante importante de la vie sociale des communes rurales, le pâturage des troupeaux joue également un rôle stratégique dans le maintien de milieux ouverts remarquables (paysages, biodiversité). Enfin, lorsque la pression de pâturage est correctement maintenue sur des zones de coupures stratégiques, par son effet de débroussaillage, le pastoralisme contribue à la protection des massifs forestiers contre l'incendie. C'est justement cette fonction qui est rétribuée par ce dispositif de « MAE DFCI », soutenu par le Département, aux côtés de la Région, l'Etat et l'Europe. De plus, dans le cadre de la politique départementale consacrée à la mise en valeur et à la protection des espaces naturels, un partenariat entre le Conseil départemental et le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée) a pour objet de conforter la dynamique du pastoralisme vauclusien et de soutenir son intégration durable dans les plans d'aménagement et de gestion des territoires.

La préservation et la mise en valeur du foncier agricole

Afin d'aménager les espaces agricoles et forestiers du Vaucluse dans les meilleures conditions, le Département soutient les propriétaires et les maîtres d'ouvrages dans leurs travaux d'aménagement foncier. (Opérations d'aménagement foncier rural, travaux d'équipement pour la mise en valeur des terres incultes, participation aux travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier et enfin, la participation aux frais annexes pour l'échange amiable des immeubles ruraux et petites parcelles). Le Département accompagne aussi les intercommunalités dans leur politique de préservation du foncier agricole notamment en matière de résorption des friches au travers de l'outil « contrat foncier local », convention qui traduit l'engagement des partenaires signataires pour la mise en œuvre de programmes d'actions économiques et foncières adaptés aux spécificités locales.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09